

Notifications du 30 août 2010 – mise à jour (article 74, § 8 loi 1^{er} avril 2007)

Notifications du 30 août 2010 émanant respectivement de S.A. Finances & Industries, sàrl Guyan et Marc du Bois des participations au 1^{er} septembre 2010 (article 74, § 8 loi du 1^{er} avril 2007) suite à (1) l'acquisition le 24 août 2010 par la sàrl Guyan de 1,68% des droits de vote de la S.A. Finances & Industries et (2) l'acquisition le 24 août 2010 par la S.A. Finances & Industries de 38,94% des droits de vote de Guyan sàrl.

Suite à ces opérations:

- (1) La Société de participation Guyan sàrl (Luxembourg), détient 84,57% de la S.A. Finances & Industries
- (2) L'actionnariat de la société de participation Guyan sàrl est composé comme suite
 - Monsieur Marc du Bois qui détient 111.444 parts correspondant à 58,00% des droits de vote
 - le S.A. Finances & Industries qui détient 74.815 parts correspondant à 38,94% des droits de vote
 - Monsieur Guy J. du BOIS

Les droits de vote de la S.A. Finances & Industries dans Guyan sont calculés en tenant compte d'éventuelles suspensions du droit de vote des parts sociales propres détenues par Guyan. Les droits de vote de Monsieur Marc du Bois sont calculés en tenant compte d'éventuelles suspensions du droit de vote pour les parts sociales détenues par la société elle-même ou ses filiales.¹

¹ Ce document précise le document publié le 24 septembre 2010 en indiquant le nombre de parts détenues par Marc du Bois et Finances & Industries dans Guyan